AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 29-11-70 114656

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE

(ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE)

Villa Blanche - 62, Rte Nationale - La Neuvillette, 51-REIMS - Tél. 47.22.87 47.13.82

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F

C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W

Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

BULLETIN N° 122 de NOVEMBRE 1970 19 novembre / n° 30

TRAITEMENT D'AUTOMNE DES POMMIERS

Notre avis n° 29 du 13 octobre conseillait une application cuprique sur les pruniers, cerisiers, poiriers ayant perdu leurs feuilles (protection contre le corynéum, les maladies bactériennes ...)

Dès le début de la chute du feuillage des pommiers (1/4 de la chute des feuilles), un premier traitement à la dose de 500 g. de cuivre métal est conseillé sur toutes les variétés dans le but de protéger ces arbres contre le chancre du pommier (nectria galligena). C'est en effet durant l'automne, l'hiver et le printemps que ce champignon est susceptible de contaminer les arbres par les lésions provoquées par :

- la chute des feuilles
- la taille
- des blessures diverses

L'abandon des pulvérisations cupriques à l'automne s'est toujours traduit par l'extension de cette maladie en particulier sur les Delicious rouges, Golden, Cox's, Canada...

Il convient de renouveler le traitement à la chute totale du feuillage.

Dans le cas de vergers en très mauvais état, il est souhaitable de couper les branches trop chancreuses ou mortes avant ces traitements cupriques. Les grosses plaies de taille seront désinfectées très rapidement à l'aide de spécialités à cet effet.

Dessèchement des rameaux de framboisiers

Supprimer les rameaux morts à la suite de l'attaque due au didymella (excoriation de l'écorce qui prend une teinte gris argenté), brûler ces rameaux, pulvérisation d'un sel de cuivre à 200 g. de cuivre métal par Hl sur les plants.

LUTTE CONTRE LE CAMPAGNOL SOUTERRAIN DANS LES VERGERS

La manifestation à la surface du sol de ce campagnol est discrète, mais il s'attaque aux racines et au collet des pommiers, amenant toujours la mort des sujets attaqués. Le dépérissement se constate sur les lignes d'arbres au printemps à la suite du dessèchement des arbres.

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX

La protection des arbres s'avère très difficile, cependant il est possible d'attirer les campagnols et de les empoisonner à l'aide de pommes traitées à la chlorophacinone. Ce toxique est un anticoagulant présenté en concentré huileux. Les pommes sont déposées dans des trous de 30 x 20 x 20 recouverts de paille, creusés dans le sens des lignes d'arbres, coupant une galerie. La Chlorophacinone peut être injectée dans les loges carpellaires avec une seringue ou les moitiés de pommes trempées dans l'anticoagulant puis placées dans les fosses. Ces appâts seront renouvelés au fur et à mesure de la consommation.

La Chlorophacinone est un anticoagulant de toxicité faible pour l'homme, le gibier et les animaux domestiques. Son emploi ne nécessite ni arrêté préfectoral, ni intervention du pharmacien pour la préparation des appâts. Le produit commercial colore intensément les pommes en rouge.

L'opération est à exécuter en plein hiver à l'approche des premiers froids. C'est dans les vergers où l'on a constaté des dégâts l'hiver dernier qu'il faut agir et là où des trous ou passages sont remarqués cet automne.

Signalons que la chlorophacinone est active contre tous les rongeurs. On peut reconnaître l'existence de galeries puis d'arbres en mauvais état végétatif en sondant la ligne d'arbres à l'aide d'une fiche métallique. Dans les vergers où des arbres sont dépérissants en raison de l'attaque de ces campagnols, il est vivement recommandé de lutter à l'aide de ces appâts.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,	l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire "CHAMPAGNE"
H. de MEIRLEIRE	J. DELATTRE

NOTE IMPORTANTE CONCERNANT

L'ABONNEMENT

AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES POUR L'ANNEE 1971

L'abonnement commence à partir du 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Actuellement, l'abonnement au service du BULLETIN de la STATION d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES "CHAMPAGNE" doit être réglé par virement ou versement au compte de chèques postaux désigné ci-après, à l'exclusion de tout autre mode de réglement (les chèques bancaires notamment ne peuvent être utilisés).

> Régisseur de Recettes
> Direction Départementale de l'Agriculture
> de la Marne
>
> Cité Tirlet - CHALONS-sur-MARNE
> n° 2800.67 W - Châlons-sur-Marne

Les tarifs sont les suivants :

- Abonnement ordinaire (Bulletin technique et PHYTOMA) .... 25 F.
- Abonnement collectif :
  1) à une même adresse (plusieurs exemplaires du Bulletin technique et un seul exemplaire de PHYTOMA) .... 25 F. + 10 F par série supplémentaire de bulletins
  2) à plusieurs adresses (un bulletin technique à chaque adresse et un seul exemplaire de PHYTOMA à l'une des adresses aux choix : 25 F + 20 F par adresse supplémentaire
  3) à plusieurs Stations d'Avertissements (un bulletin technique de chaque Station et un seul exemplaire de PHYTOMA) 25 F + 20 F par Station supplémentaire

Nota : sur le talon du virement réservé au destinataire, prière de mentionner très lisiblement :

les noms et prénom de l'abonné
l'adresse, lieu-dit ou quartier
le nom de la commune et le bureau de poste qui la dessert
le département ou numéro codique de ce département
Faute de l'un de ces renseignements, nos bulletins risquent de ne pas parvenir régulièrement à leur destinataire.

EDITION DE LA STATION CHAMPAGNE : Ardennes, Aube, Haute-Marne, Marne.